

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL
8 septembre 2025 – 19 h 30, réunion CM2025-09

Lors d'une séance régulière du conseil municipal du 4 août 2025 à 19h30, formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Pamela B. Steen, et à laquelle sont présents les élu.e.s suivant.e.s :

Gilbert Ferland	Rock Simard	Nancy Picard
Mathieu Laliberté	Jean-Marie Lefebvre	

Le conseiller Daniel Laflèche est absent.

Est également présent :

Étienne Loignon-Buteau, directeur général et greffier-trésorier.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Pamela B. Steen, déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux citoyens. Il est 19h30.

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Lecture de la proposition de l'ordre du jour.

Rés. 2025-09-01

Il est proposé par Mathieu Laliberté, appuyé par Nancy Picard, **et résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour du 8 septembre 2025 en y ajoutant les points suivants :

- 4.2.2 PONT WASHBURN - RÉPARATION
- 4.2.3 CAMÉRA DE SURVEILLANCE
- 6.5.2 POLITIQUE MADA – ASSEMBLÉE CONSULTATION
- 11.1 VIDANGES DE FOSSES SEPTIQUES

3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 AOÛT 2025

Rés. 2025-09-02

Il est proposé par Nancy Picard, appuyé par Jean-Marie Lefebvre, et **résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal du 4 août, tel que présenté.

4 RAPPORT DE LA PERMANENCE

4.1 INSPECTEUR EN BÂTIMENT – RAPPORT ET FRAIS

L'inspecteur en bâtiment et en environnement, dépose son rapport mensuel.

CONSIDÉRANT que la compagnie Urbatek dépose au conseil la facture no 2234 d'un montant 2 624,55 \$, avant taxes, représentant 39 heures et 36 kilomètres réalisés en juillet 2025 ;

Rés. 2025-09-03

Il est proposé par Jean-Marie Lefebvre appuyé par Mathieu Laliberté et **résolu à l'unanimité** :

DE payer à la compagnie Urbatek la facture no 2234 d'un montant total de 3 017,58 \$, taxes incluses, pour services d'inspection municipale rendus en juillet 2025.

4.2 INSPECTEUR EN VOIRIE- RAPPORT

L'inspecteur en voirie dépose son rapport mensuel.

4.2.1 AUTORISATION DE DÉPENSES

CONSIDÉRANT que l'inspecteur en voirie dépose une autorisation de dépenses pour le mois de septembre ;

Rechargement chemin Lagueux	28 000,00 \$
-----------------------------	--------------

Rés. 2025-09-04

Il est proposé par Mathieu Laliberté appuyé par Nancy Picard et résolu à l'unanimité :

D'autoriser une dépense de 14 000 \$ pour effectuer en partie le rechargement du chemin Lagueux

4.2.2 PONT WASHBURN – RÉPARATION

CONSIDÉRANT qu'un rapport du ministère des Transports et de la Mobilité durable a établi les réparations prioritaires à effectuer ;

CONSIDÉRANT qu'une partie des travaux est de la responsabilité de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT qu'il était prévu dans notre planification budgétaire de 2026 d'effectuer les réparations requises par le MTQ afin que le pont soit conforme ;

CONSIDÉRANT que des soumissions ont été demandées par notre inspecteur en voirie ;

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été reçues; soit celle d'André Huard entrepreneur pour un montant de 37 400 \$ taxes non incluses, et celle de Constructions Randard d'un montant de 47 200 \$ avant taxes ;

Rés. 2025-09-05

Il est proposé par Rock Simard appuyé par Mathieu Laliberté et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Stanstead-Est accepte la soumission de Constructions Randard pour un montant de 54 268,20 \$ taxes incluses afin d'effectuer les réparations nécessaires sur le pont Washburn étant donné que cette soumission est conforme avec ce qui est demandé par le MTQ ;

QUE la dépense sera inscrite dans le poste 54-191-00-000 Frais payés d'avance afin d'être portée au budget 2026.

Cette résolution a été invalidée par nos auditeurs de Raymond Chabot car ce n'est pas une pratique financière possible.

4.2.3 CAMÉRA DE SURVEILLANCE

CONSIDÉRANT que depuis quelques temps, des dépôts de déchets ont été fait de façon illégale en abord de nos chemins, particulièrement Curtis et Gulf ;

CONSIDÉRANT que ces déchets comportent des pneus et des bardeaux d'asphalte qui doivent ensuite être envoyés à l'Écocentre par la Municipalité et qu'une facture s'en suit ;

CONSIDÉRANT la faible possibilité pour le SQ de prendre les contrevenants en flagrant délit ;

Rés. 2025-09-06

Il est proposé par Jean-Marie Lefebvre appuyé par Mathieu Laliberté et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Stanstead-Est autorise le directeur général d'effectuer les démarches nécessaires afin d'obtenir les informations

requis concernant la possibilité d'installer des caméras de surveillance aux endroits cités plus haut.

4.2.1. RAPPORT DU COMITÉ DES CHEMINS

Le conseiller Gilbert Ferland fait son rapport.

4.3 RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le directeur général et greffier-trésorier, fait son rapport mensuel aux membres du conseil

4.3.1 RAPPORT COMITÉ RH

Le conseiller Mathieu Laliberté fait son rapport.

CONGÉ ANNIVERSAIRE

CONSIDÉRANT que l'employé 2-BOUC réclame le paiement du congé mobile réservé pour son anniversaire après avoir quitté l'emploi ;

CONSIDÉRANT les clauses du contrat signé avec l'employé démissionnaire ;

Rés. 2025-09-07

Il est proposé par Mathieu Laliberté appuyé par Rock Simard et résolu à l'unanimité :

DE ne pas autoriser ce paiement.

Le conseiller Mathieu Laliberté quitte le conseil. Il est 20 :43

4.4 RAPPORT DE LA GREFFE ET DES PROJETS

L'agente de projet et greffière adjointe dépose son rapport mensuel.

4.4.1 AFFICHAGE PARC

CONSIDÉRANT que l'agente de projet dépose, pour approbation finale avant l'impression, l'épreuve de l'affiche officielle du parc Chutes-Burroughs ;

Rés. 2025-09-08

Il est proposé par Jean-Marie Lefebvre appuyé par Gilbert Ferland et résolu à l'unanimité :

DE demander à l'agente de projet de soumettre de nouvelles versions au conseil pour approbation finale, à la suite des commentaires émis.

4.4.2 RAPPORT COMITÉ AMÉNAGEMENT DU PARC

Le conseiller Daniel Laflèche est absent .

5 CORRESPONDANCE

5.1 DEMANDE DE PERMIS D'ALCOOL

CONSIDÉRANT que la Régie des alcools, des courses et des jeux avise la Municipalité que la compagnie 9412-1407 Québec Inc. a déposé une demande de permis d'alcool pour le lieu d'exploitation Burroughs Falls, situé au 14 235 Route 143 ;

CONSIDÉRANT que toute personne, société ou association peut dans les 30 jours la publication de l'avis, s'opposer à cette demande ;

Rés. 2025-09-09

Il est proposé par Jean-Marie Lefebvre appuyé par Mathieu Laliberté et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Stanstead-Est ne s'opposera pas à cette demande de permis.

5.2 ÉVÉNEMENT GRÂCE À LA NATURE

CONSIDÉRANT que la Société pour la nature et les parcs du Canada - section Québec, le SNAPQUÉBEC, propose une activité gratuite *Grâce à la nature*, matériel didactique inclus ;

Rés. 2025-09-10

Il est proposé par Nancy Picard appuyé par Jean-Marie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

D'adhérer à l'activité *Grâce à la nature*.

5.3 ÉVÉNEMENT RENCONTRE TON ÉLU

La mairesse participera à cette rencontre organisée par la MRC de Coaticook dans le cadre de la *Fête de la rentrée 2026*, qui aura lieu au parc Laurence, le samedi le 13 septembre de 14 :00 à 16 :00 .

5.4 DROIT DE PASSAGE – CLUB DES QUADS

Le directeur général informe le conseil que le trajet du Club des Quads pour la saison 2025-2026 n'aura pas de modifications et respecte le règlement actuel.

5.5 DEMANDE DE SIGNALISATION – CHEMIN GULF

CONSIDÉRANT qu'une demande est faite par une citoyenne pour un ajout de signalisation informant les usagers d'un arrêt d'autobus scolaire sur chemin Gulf;

CONSIDÉRANT que discussion est faite sur le peu d'efficacité d'une telle initiative;

Rés. 2025-09-11

Il est proposé par Gilbert Ferland, appuyé par Rock Simard, et résolu à l'unanimité :

DE ne pas installer de signalisation informant les usagers d'un arrêt d'autobus scolaire sur chemin Gulf.

5.6 DEMANDE D'APPUI - RETOUR DES ACTIVITÉS DE CONTRÔLE ROUTIER

ATTENDU que les contrôleurs routiers du Québec jouent un rôle essentiel dans la sécurité publique, en assurant notamment la surveillance des véhicules lourds, le respect des normes de transport des matières dangereuses, les opérations de contrôle de vitesse, et la sécurité du transport scolaires et du transport de personnes ;

ATTENDU que depuis la décision rendue le 6 mars 2025 par le Tribunal administratif du travail (TAT), une partie importante des activités des contrôleurs routiers est suspendue ou grandement réduite, notamment en raison du confinement de ces agents aux postes de contrôles (balances) ;

ATTENDU que cette limitation nuit directement à la capacité des contrôleurs routiers d'intervenir de manière préventive et efficace sur le terrain, augmentant ainsi les risques d'accidents liés à des véhicules lourds non conformes, au transport inadéquat de matières dangereuses, aux surcharges, à l'usure mécanique, ou à la fatigue des conducteurs ;

ATTENDU que la période estivale et la rentrée scolaire sont des moments critiques sur le réseau routier, en raison de la forte circulation, du transport touristique, et du retour massif des autobus scolaires transportant des enfants ;

ATTENDU que l'inaction du gouvernement du Québec depuis le jugement du TAT constitue une situation préoccupante et que des mesures concrètes sont nécessaires afin de restaurer la capacité d'intervention complète des contrôleurs routiers ;

ATTENDU que la sécurité routière est une responsabilité partagée entre les paliers de gouvernement, et que les municipalités ont à cœur la sécurité de leurs citoyens ;

Rés. 2025-09-11

Il est proposé par Jean-Marie Lefebvre, appuyé par Daniel Laflèche, et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Stanstead-Est appuie la demande adressée au gouvernement du Québec afin qu'il donne suite, sans délai, à la décision rendue par le Tribunal administratif du travail le 6 mars 2025, demandant de mettre en place les mesures nécessaires pour assurer le retour complet et sécuritaire des activités des contrôleurs routiers sur l'ensemble du territoire québécois.

QUE cette résolution soit transmise :

- Au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec ;
- Au ministère de la Sécurité publique du Québec ;
- Au bureau du premier ministre du Québec ;
- À la présidente directrice générale par intérim ainsi qu'à la présidente du Conseil d'administration de la Société de l'assurance automobile du Québec
- Aux municipalités du Québec, aux MRC, ainsi qu'à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et à la Fédération québécoise des municipalités (FQM)

QU' une copie soit acheminée à l'auteur du message transmis aux élus municipaux, un contrôleur routier anonyme inquiet pour la sécurité des Québécois.

5.7 CONSULTATION – PROJET MAISON CANADA

CONSIDÉRANT que, pour répondre à la crise du logement, le gouvernement Carney a annoncé la mise en place d'une nouvelle entité *chargée de construire des logements abordables, d'offrir du financement aux constructeurs d'habitations abordables et de catalyser une industrie de la construction domiciliaire plus productive, appelée Maisons Canada;*

CONSIDÉRANT que les objectifs et orientations qui structureront le programme Maisons Canada présentés dans le document *Guide de sondage du marché* est actuellement en consultation et vise une mise en œuvre en 2026;

CONSIDÉRANT que les deux objectifs de Maisons Canada sont de *construire des logements abordables à grande échelle et de construire plus vite, mieux et plus intelligemment;*

CONSIDÉRANT qu'il est clairement annoncé l'intention de miser sur le soutien des projets d'envergure et que les critères de sélection des investissements seront d'abord le nombre important de logements des projets sélectionnés;

CONSIDÉRANT que la situation du manque de logements locatifs, qu'ils soient sociaux, abordables ou réguliers, n'est pas qu'un enjeu urbain, mais affecte toutes les régions du Québec, affichant trop souvent des taux d'inoccupation en deçà du 1 %;

CONSIDÉRANT l'impact du manque de logements sur les démarches d'attractivité des territoires hors des grands centres pour répondre aux besoins criants de main-d'œuvre des entreprises et commerces en région, ainsi que sur les efforts de régionalisation de l'immigration du gouvernement du Québec et des élu(e)s locaux;

CONSIDÉRANT que toutes les collectivités quelle que soit leur taille, pas seulement les plus grandes agglomérations, doivent avoir accès à cet éventuel programme;

CONSIDÉRANT que ce programme doit contribuer aux efforts des collectivités locales de dynamisation et d'occupation du territoire essentiels à la vitalité économique et sociale du Québec et du Canada;

Rés. 2025-09-13

Il est proposé par Jean-Marie Lefebvre, appuyé par Nancy Picard , et résolu à l'unanimité :

QUE Maisons Canada soutienne autant les communautés en région que les grands projets de développement immobilier en adoptant une

approche adaptée et modulée, basée sur l'importance des besoins et l'impact des projets pour les collectivités et non sur le nombre d'unités que contient un projet;

QUE Maisons Canada reconnaisse les compétences des gouvernements locaux;

QUE le programme Maisons Canada prévoit un volet distinct pour les collectivités locales et géré par celles-ci afin de répondre aux besoins en logement des régions du Québec;

QUE soit facilité et accéléré la négociation et la conclusion des ententes Fédérale-Québec afin que les communautés bénéficient rapidement de ces opportunités accélérant la création de logements.

QUE copie de cette résolution soit transmise aux personnes et organisations suivantes :

- M. Mark Carney, premier ministre du Canada
- M. Gregor Robertson, ministre du Logement et des Infrastructures et des Collectivités du Canada
- M. François Legault, premier ministre du Québec
- M^{me} France-Élaine Duranceau, ministre responsable de l'Habitation du Québec
- Votre député fédéral
- Fédération québécoise des municipalités (FQM)
- Fédération canadienne des municipalités (FCM)

5.8 FVMV

ATTENDU que la MRC de Coaticook est en processus de renouvellement de la Politique d'investissement dans le cadre du Fonds Vitalité des Milieux de vie, le FVMV, 2025-2028 ;

ATTENDU qu'il y a lieu de définir le processus d'approbation des projets locaux, le processus de réception des demandes et les outils de planification pour le financement des projets ;

Rés. 2025-09-14

Il est proposé par Jean-Marie Lefebvre, appuyé par Gilbert Ferland, et **résolu à l'unanimité** :

QUE seul l'appui du conseil municipal est requis dans le processus d'approbation des projets ;

QUE le processus de réception des demandes des appels à projets local se fasse de façon continue ;

QUE pour être admissible au financement de projets locaux, ceux-ci devront cadrer dans les orientations du Plan d'action 2020-2024 de la Politique familiale et des aînés de la Municipalité (qui sera révisée en 2026).

DE transmettre une copie de la présente résolution à la MRC de Coaticook.

5.9 COMMUNIQUÉ MRC – GUIDON & HOUBLON

Dépôt d'un document pour information.

6 RAPPORT DES COMITÉS

6.1 RAPPORT DE LA MAIRESSE

La mairesse Pamela B. Steen fait son rapport .

6.1.1 AVENIR DU COMITÉ PARC

Le point est reporté à la prochaine formation des comités.

6.2 RAPPORT DU COMITÉ D'URBANISME

La conseillère Nancy Picard n'a rien à signaler.

6.3 RAPPORT DU COMITÉ ENVIRONNEMENT- RÉGIE DES DÉCHETS

Le conseiller Rock Simard n'a rien à signaler.

6.4 RAPPORT DU COMITÉ SÉCURITÉ PUBLIQUE – INCENDIE

Le conseiller Gilbert Ferland fait son rapport .

6.5 RAPPORT COMITÉ MADA ET FAMILLE

Le conseiller Jean-Marie Lefebvre fait son rapport.

6.5.1 COMITÉ MADA

La prochaine rencontre de ce comité aura lieu le 10 septembre

6.5.2 POLITIQUE MADA / ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

L'assemblée sera planifiée après le 5 octobre.

6.6 RAPPORT COMITÉ LOISIRS/ CULTURE

Le conseiller Gilbert Ferland fait son rapport.

6.7.1 RAPPORT COMITÉ OUVERTURE DE PARC

Le conseiller Gilbert Ferland fait son rapport.

7 PRÉSENTATION DES COMPTES

7.1 DIRECTION GÉNÉRALE - DÉLÉGATION DE POUVOIR

Le directeur général et greffier-trésorier présente au conseil les dépenses effectuées dans le cadre de sa délégation de pouvoir en août 2025.

Date facture	# facture (s'il y a lieu)	Nom du Fournisseur	Montant (incluant les taxes)
2025-07-31	385177	Brunelle Électronique	51,73 \$
2025-08-11	-	Marché Tradition	25,53 \$
2025-07-31	1755311	Postes Canada	443,02 \$
2025-08-01	25201	Taïga Communications	1 609,65 \$
2025-08-18	-	Pierre Couturier	340,68 \$
2025-08-11	292748	Caïn Lamarre	1 413,39 \$
2025-08-15	32075	Installation Jeux-Tech	3 219,30 \$
2025-08-26	16	Claudia Ferland	584,06 \$
2025-08-27	2198	Plantation Francoeur	4 591,81 \$

Rés. 2025-09-15

Il est proposé par Jean-Marie Lefebvre, appuyé par Gilbert Ferland, et **résolu à l'unanimité** :

D' les dépenses décrites ci-dessus et effectuées par le directeur général et greffier-trésorier dans le cadre de sa délégation de pouvoir.

7.2 DÉLÉGATION DE POUVOIR – AGENTE DE PROJET

L'agente de projet présente au conseil les dépenses effectuées dans le cadre de sa délégation de pouvoir en août 2025.

Date	# facture (s'il y a lieu)	Nom du Fournisseur	Montant (incluant les taxes)
2025-08-20		CRIFA	200,00 \$
2025-08-29	15322	Marcel Morin	1 237,59 \$
2025-08-05		Bureau écologie appliquée	59,00 \$
2025-08-30	423546304	Scierie Ferland	428,63 \$
2025-08-30	-	Albert Goyette	150,00 \$
2025-08-30	-	C. Tremblay	224,05 \$
2025-08-30	-	C. Tremblay	500,00 \$
2025-09-03	CA51VHA7Q5BI	Amazon	68,96 \$

Rés. 2025-09-16

Il est proposé par Nancy Picard appuyé par Rock Simard , et **résolu à l'unanimité** :

D'approuver les dépenses décrites ci-dessus et effectuées par l'agente de projet dans le cadre de sa délégation de pouvoir.

7.3 DÉLÉGATION DE POUVOIR – INSPECTEUR EN VOIRIE

L'inspecteur en voirie présente au conseil les dépenses effectuées dans le cadre de sa délégation de pouvoir en août 2025.

Date facture	# facture (s'il y a lieu)	Nom du Fournisseur	Montant (incluant les taxes)
2025-06-25	2025-303	CRM Transvrac Inc	1 138,56 \$
2025-07-17	CA5XJZB50BI	Amazon	146,97 \$
2025-08-01	10010011	Canadian Tire	31,03 \$
2025-08-01	366735	HTCK	587,45 \$
2025-08-06	1312044	Quincaillerie Guilbault	64,72 \$
2025-08-07	W13286-W13287	TP Québec	402,46 \$
2025-08-18	631	Enseignes Wilson	68,99 \$
2025-08-23	4255603	Groupe Colas	901,45 \$
2025-08-24	859552	Therrien, Yves	2 455,38 \$

Rés. 2025-09-17

Il est proposé par Jean-Marie Lefebvre appuyé par Rock Simard , et **résolu à l'unanimité** :

D'approuver les dépenses décrites ci-dessus et effectuées par le l'inspecteur en voirie dans le cadre de sa délégation de pouvoir.

7.4 ADOPTION COMPTES DÉJÀ PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT que le greffier-trésorier dépose la liste des comptes déjà payés en août 2025, d'un montant total de 90 028,17 \$;

CONSIDÉRANT que le greffier-trésorier dépose la liste des comptes à payer en septembre 2025, d'un montant total de 27 914,11 \$;

Rés. 2025-09-18

Il est proposé par Nancy Picard , appuyé par Gilbert Ferland et **résolu à l'unanimité** ;

D'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste, d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

8 DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

8.1 CAÏN LAMARRE -OFFRE DE SERVICES 2026

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite renouveler les services du groupe Caïn Lamarre pour la prochaine année financière;

CONSIDÉRANT que la Municipalité estime que le service de consultation sans banque d'heures offert par groupe Caïn Lamarre correspond le mieux aux besoins actuels ;

Rés. 2025-09-19

Il est proposé par Jean-Marie Lefebvre, appuyé par Rock Simard et **résolu à l'unanimité** ;

D' autoriser la mairesse et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par le conseil à recourir, au besoin, aux services du cabinet d'avocats Cain Lamarre, pour la période incluse entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2026, selon les termes de l'offre de services du 19 août 2025.

8.2 RENOUELEMENT ASSURANCE RESPONSABILITÉ

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit renouveler son contrat d'assurance pour la période incluse entre le 7 octobre 2025 et le 7 octobre 2026 ;

CONSIDÉRANT que la MMQ dépose une offre de renouvellement pour un montant de 8 618 \$, avant taxes ;

Rés. 2025-09-20

Il est proposé par Rock Simard , appuyé par Gilbert Ferland et **résolu à l'unanimité** ;

DE renouveler le contrat d'assurance avec la Mutuelle des Municipalités du Québec, la MMQ, pour la période incluse entre le 7 octobre 2025 et le 7 octobre 2026, pour le montant total de 9 883,03 \$, TPA de 9% incluse.

8.3 FACTURE JAMBETTE

CONSIDÉRANT que JAMBETTE dépose la facture 53117 montant de 85 203,77 \$ avant taxes ;

Rés. 2025-09-21

Il est proposé par Jean-Marie Lefebvre appuyé par Rock Simard, et **résolu à l'unanimité** ;

D'autoriser le paiement de la facture 53117, d'un montant total de 97 962,23 \$, taxes incluses, à Jambette pour l'acquisition (installation incluse) des modules de jeux du parc Chutes-Burroughs.

8.4 FACTURE FECTEAU

CONSIDÉRANT que Entreprises Y. Fecteau Inc. dépose la facture no 886479, d'un montant de 5 754,26 \$ avant taxes, pour entretien et réparation de la niveleuse ;

Rés. 2025-09-22

Il est proposé par Nancy Picard appuyé par Gilbert Ferland , et **résolu à l'unanimité** ;

D'autoriser le paiement des factures 886479 , pour un montant total de 6 616,00\$, taxes incluses, à Entreprises Y. Fecteau Inc. pour services rendus.

8.5 GARNEAU ET FRÈRES – DEVIS

CONSIDÉRANT que dans l'aménagement du réseau de sentiers est prévu l'installation de panneaux d'accueil des visiteurs ;

CONSIDÉRANT que Garneau & fils Inc. dépose le devis 439, d'un montant de 4 520,00 \$ installation incluse, taxes non incluses ;

CONSIDÉRANT que les membres du comité parc recommande au conseil d'accepter le devis 439 tel que décrit ;

Rés. 2025-09-23

Il est proposé par Jean-Marie Lefebvre, appuyé par Daniel Laflèche et **résolu à l'unanimité** ;

D'accepter le devis 439, de Garneau et fils Inc. pour la réalisation et l'installation des panneaux d'accueils du réseau de sentiers, pour un montant total de 5 196,87 \$, taxes incluses.

8.6 PPA_CE

ATTENDU que la Municipalité de Stanstead-Est a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2025** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

ATTENDU que si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Rés. 2025-09-24

Il est proposé par Jean-Marie Lefebvre appuyé par Gilbert Ferland, et **résolu à l'unanimité** ;

QUE le conseil de la Municipalité de Stanstead-Est approuve les dépenses d'un montant de 23 342,47 \$, taxes nettes, relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

8.7 PAVL

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports accorde une aide financière de de 481 018,00 \$ dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) volet entretien pour l'année civile 2025;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

CONSIDÉRANT que l'aide financière dépasse 250 000 \$ et que les modalités de versement et la définition des obligations de chacune des parties sont encadrées par une convention d'aide financière ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance de la convention d'aide financière mentionnée précédemment ;

Rés. 2025-09-25

Il est proposé par Gilbert Ferland, appuyé par Nancy Picard, et **résolu à l'unanimité** ;

QUE le conseil municipal autorise la mairesse madame Pamela B. Steen et le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Étienne Loignon-Buteau, de signer pour et au nom de la Municipalité la convention d'aide financière pour l'année 2025 associée au dossier HXX78446 du Programme d'Aide à la Voirie Locale – Volet Entretien Local.

8.8 PASSERELLE - PROJET

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 205-08-17 ;

CONSIDÉRANT que Plantation Francoeur Inc. dépose la demande de prix *Budgétaire pour travaux à la centrale* d'un montant de 7 315,00 \$, taxes non incluses ;

CONSIDÉRANT qu' Acier David Simmons Ltée dépose une soumission en matériaux d'aciers divers d'un montant de 3 519,40 \$, taxes non incluses ;

CONSIDÉRANT que l'agente de projet a soumis au comité parc une évaluation budgétaire au jour du 3 septembre 2025;

CONSIDÉRANT que les membres du comité parc recommandent au conseil d'accepter l'évaluation budgétaire et les deux soumissions précitées ;

Rés. 2025-09-26

Il est proposé par Gilbert Ferland, appuyé par Jean-Marie Lefebvre et **résolu à l'unanimité** ;

D' accepter, dans le cadre du projet de réalisation de la passerelle multigénérationnelle reliant des sentiers Niger et 8nkawi , les soumissions de :

- Plantation Francoeur Inc. pour un montant total de 8 410,42 \$ taxes incluses
- Acier David Simmons Ltée pour un montant total de 4 046,44 \$ pour taxes incluses.

QUE ces dépenses feront partie intégrante de la reddition de compte du programme PASSFPA

8.9 COMMANDITE - FONDATION MASSAWIPPI

CONSIDÉRANT que Fondation Massawippi dépose une demande de commandite pour mener à bien leurs activités courantes ;

Rés. 2025-09-27

Il est proposé par Rock Simard, appuyé par Jean-Marie Lefebvre, et **résolu à l'unanimité** ;

DE refuser la demande de commandite de la FCM .

8.10 SHOW DU PROGRÈS – DEMANDE DE PARTENARIAT

CONSIDÉRANT que le Centre d'action bénévole dépose une demande de partenariat pour leur activité de financement *Le show du Progrès* ;

Rés. 2025-09-28

Il est proposé par Gilbert Ferland, appuyé par Nancy Picard , et **résolu à l'unanimité** ;

D'accorder un don de 50 \$ au Centre d'action bénévole pour leur activité de financement *Le show du Progrès*.

8.11 ACTION ST-FRANCOIS – ADHÉSION

CONSIDÉRANT que l'adhésion à Action Saint-François est arrivée à échéance ;

CONSIDÉRANT qu'Action Saint-François est un regroupement bénévole qui intervient dans l'aménagement, la restauration et l'assainissement des eaux des berges et des plaines inondables du bassin versant de la rivière Saint-François;

CONSIDÉRANT que d'adhésion est de 150 \$ pour la catégorie entreprise, institution et municipalité ;

Rés. 2025-09-29

Il est proposé par Jean-Marie Lefebvre appuyé par Gilbert Ferland , et **résolu à l'unanimité** ;

DE renouveler la carte de membre de la Municipalité pour un montant total sans taxes de 150 \$.

8.12 FÊTE HALLOWEEN – AYER'S CLIFF

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Ayers Cliff dépose l'offre de partenariat financier 2025, dans le cadre de l'organisation du village Halloween au parc Tyler le 26 octobre prochain ;

Rés. 2025-09-30

Il est proposé par Jean-Marie Lefebvre, appuyé par Nancy Picard, et **résolu à l'unanimité** ;

D'autoriser une participation financière de 1000 \$ dans l'organisation du village Halloween 2025.

9 AVIS DE MOTION

10 ADOPTION DE RÈGLEMENT

10.1 RÈGLEMENT 2025-05- MODIFICATION DE ZONAGE ZONE M-1

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A- 19.1), le Conseil de la Municipalité peut modifier son règlement de zonage;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), article 124, le processus de modification du plan d'urbanisme doit débiter par l'adoption d'un projet de règlement modificateur;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance du conseil de la Municipalité de Stanstead-Est du 3 mars 2025 ;

Rés. 2025-09-31

Il est proposé par Rock Simard, appuyé par Gilbert Ferland et **résolu à l'unanimité** ;

D'adopter le règlement 2025-05 *Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2016-04 et abrogeant le règlement numéro 2025-04 afin de créer les zones P-1, R-2 et I-1 à partir de la zone M-1*

10.2 RÈGLEMENT 2025-09 – RÈGLEMENT HARMONISÉ SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

CONSIDÉRANT l'implantation de la billetterie par la Sûreté du Québec ;

CONSIDÉRANT que la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1) confère aux municipalités le pouvoir d'adopter des règlements en matière de nuisances, de paix, d'ordre public et de bien-être général de leur population ;

CONSIDÉRANT que les municipalités ont manifesté la volonté d'adopter un règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés afin d'en faciliter son application, éliminer

l'incompatibilité et la pluralité de règlements portant sur un même sujet dans la MRC ;

CONSIDERANT que ce règlement vise à assurer une application uniforme des dispositions, relatives à la sécurité et à la qualité de vie, par les membres de la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC en lien avec l'entente relative à la fourniture des services policiers par la Sûreté du Québec ;

CONSIDERANT qu'une municipalité peut cependant adopter des règlements complémentaires portant sur les mêmes objets que le présent règlement harmonisé sans que ces derniers entrent en contradiction ou soient moins restrictifs que les dispositions apparaissant au présent règlement ;

CONSIDERANT que tout règlement complémentaire qui serait adopté par la Municipalité relèvera uniquement des officiers municipaux ;

CONSIDERANT que le présent règlement harmonisé sera révisé au besoin après concertation régionale ;

CONSIDERANT que le règlement provincial d'application de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* confère de nouvelles responsabilités aux municipalités en la matière ;

CONSIDERANT que la Société protectrice des animaux (SPA) de l'Estrie doit ajuster certaines de ses pratiques pour se conformer au règlement provincial et, par conséquent, propose à ses municipalités-membres un modèle de règlement concernant le contrôle et la garde responsable des animaux ;

CONSIDERANT que les municipalités desservies par la Sûreté du Québec s'entendent pour adopter des règlements uniformisés pour en faciliter l'application par cette dernière ;

ATTENDU qu'afin de conserver cette uniformisation, les municipalités ne devraient pas amender les articles du présent règlement sans concertation préalable de l'ensemble de celles-ci, soient :

Article 3.2.16 Nuisances

Article 3.3.1 Chien laissé seul

Article 3.3.9 Contention

Article 3.3.10 Collier

Article 3.3.11 Muselière

Article 3.3.12 Transport d'animaux

CONSIDERANT qu'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 4 août 2025 ;

CONSIDERANT qu'un projet de ce règlement a été déposé et présenté lors de la séance ordinaire tenue le 4 août 2025;

CONSIDERANT qu'une copie d'un projet de ce règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures préalablement à la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture, séance tenante ;

CONSIDERANT qu'un projet de ce règlement était disponible pour consultation 72 heures préalablement à la présente séance, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec ;

CONSIDERANT que des copies d'un projet de ce règlement étaient à la

disposition du public pour consultation dès le début de cette séance, conformément 445 Code municipal du Québec ;

CONSIDÉRANT que le greffier-trésorier mentionne l'objet dudit Règlement, la portée, les coûts associés et les mécanismes de financement, séance tenante le cas échéant.

Rés. 2025-09-32

Il est proposé par Jean-Marie Lefebvre appuyé par Rock Simard , et **résolu à l'unanimité** ;

D'adopter le règlement 2025-09 *Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (rhspppp)*.

11 DIVERS

11.1 DISCUSSIONS SUR LE SERVICES DE VIDANGES DES FOSSES SEPTIQUES

12 PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a été déplacée après le point 3.

13 CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Rés. 2025-09-33

Il est proposé par Rock Simard appuyé par Jean-Marie Lefebvre, et **résolu à l'unanimité** ;

DE fermer l'assemblée. Il est 22H25.

(s)

Étienne Loignon-Buteau
Directeur général et greffier-trésorier

« Je, Pamela B. Steen, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

(s)

Pamela B. Steen
Mairesse